



Public

Céréaliériste Nouvel installé Polyculteur Viticulteur



Modalités

A la Chambre d'agriculture Sur l'exploitation

PRESTATION

Multipac



Objectif :

Etre en conformité sur les attentes réglementaires (plan de fumure, cahier d'épandage, registre phyto) et être accompagné sur sa déclaration PAC



Contenu :

1/2 journée pour réaliser le plan prévisionnel de fumure (entre janvier et mars)

1/2 j pour la réalisation de la déclaration PAC (pendant la période légale)

1./2 journée pour enregistrer la traçabilité



Le plus :

Etre conforme aux attentes réglementaires (ppf, traçabilité)

Un temps d'échange avec un conseiller neutre et indépendant sur ses pratiques



Prérequis :

Conserver une trace de ses interventions au champ



Durée :

1.5 j



Tarif :

869 €



Livrables :

Documents réglementaires (ppf et traçabilité)

Déclaration PAC

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode

